



Propriétaire reprend la gestion du logement et aucune nouvelle

Par **Tindy**, le **10/02/2011** à **20:29**

Bonsoir,

Je loue depuis octobre 2009, une maison dans une résidence, la gestion locative de tous les logements était effectuée par Pierre et Locatif.

En octobre 2010 je reçois un courrier qui m'annonce que Pierre et Locatif est racheter par SNG (je suis en Haute-Normandie, SNG se trouve a Aix en Provence!!). Je retourne donc l'autorisation de prélèvement automatique et mon loyer est prélevé en novembre et décembre. Janvier le loyer n'est pas prélevé... Idem pour ce mois. Aucune nouvelle si ce n'est la taxe ordure ménagère fin janvier, sng me demande de leur envoyer le règlement par chèque. Aujourd'hui j'arrive enfin à les joindre par téléphone (mail sans réponse et aix ca fait loin) et la personne me dit que c'est normal, le propriétaire a cessé de leur confier la gestion du logement... Personne ne nous a rien dit, je ne sais même pas qui est mon propriétaire, le bail était conclu avec Pierre et Locatif, et sur la taxe d'ordure ménagère ses nom et adresse sont cachés...

les loyers je les paye comment et à qui ? et la taxe d'ordure ménagère? et si j'ai un problème dans mon logement et que c'est au propriétaire d'intervenir je dois m'adresser à qui??? et dire que j'avais choisi de passer par une agence et avait payé 500€ pour ne pas avoir affaire au propriétaire...

Merci à ceux qui pourront m'éclairer un peu

Par **mimi493**, le **10/02/2011** à **21:36**

[citation]et dire que j'avais choisi de passer par une agence et avait payé 500€ pour ne pas avoir affaire au propriétaire... [/citation]

ça c'est idiot, car c'est toujours le propriétaire, le bailleur. Le bail a l'obligation de comporter le nom et l'adresse du bailleur. La TEOM a aussi cette obligation pour être sur que c'est bien la bonne qu'on vous envoie.

C'est effectivement problématique. Je ne vois que

- surtout garder sur votre compte l'argent des loyers.
- envoyer une LRAR de mise en demeure au dernier gestionnaire connu de mise en demeure de vous fournir le nom et l'adresse de votre bailleur (gardez une copie de la lettre avec l'AR que vous recevrez), rappelant que c'est une obligation de la loi
- Faites de même avec le gestionnaire qui vous a fait signer ce bail ne comportant pas le nom et l'adresse du bailleur, ce qui est une obligation légale.
- allez aux impôts pour tenter d'avoir le nom et l'adresse du bailleur (avec votre bail, la copie de la TEOM que vous avez)
- faites une requête au TI pour obtenir le droit de consigner votre loyer et charges à la caisse des dépôts et consignation car vous ne connaissez pas le bailleur (saisine simplifiée sans frais)

Au moins ça donnera des éléments de votre bonne foi, que vous avez tout essayé pour savoir où envoyer votre loyer.